

PROJET D'ÉCOLE ou de Réseau d'écoles 2019-2022

GUIDE METHODOLOGIQUE

Les références et les conseils regroupés dans ce guide ont pour vocation d'outiller les équipes enseignantes dans l'élaboration et l'évaluation de leur projet d'école.

Sommaire

[Présentation générale](#)

[Textes de références](#)

[Phases d'élaboration et de suivi des projets d'école ou de réseau 2019 - 2022](#)

[Aide à la rédaction et à l'évaluation du projet d'école ou de réseau](#)

[Calendriers de conception – mise en œuvre et régulation du projet d'école](#)

[Conclusion](#)

[Annexes](#)

A – Présentation générale

Le projet d'école est l'outil « vivant » d'une équipe qui va travailler régulièrement ensemble pour porter une politique cohérente et adaptée aux besoins de ses élèves.

Il vise à **améliorer la réussite de tous les élèves** de l'école dans un contexte de **pratiques pédagogiques concertées et partagées**.

Le projet d'école est un **ensemble précis d'actions** cohérentes, articulées entre elles autour d'objectifs dont les effets sont évaluables.

Le choix des actions s'appuie sur :

- l'analyse précise des indicateurs observés sur le terrain.
- la prise en compte des orientations nationales, académiques.

La réflexion des équipes enseignantes s'organisera autour :

▪ des priorités nationales

Permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). - *Annexe 1 p 8*

▪ des 3 axes du projet académique

Axe 1 : Des parcours de réussite : l'excellence pour tous

Axe 2 : Un environnement serein pour renforcer la confiance

Axe 3 : Une école républicaine inclusive et innovante

Elaboré par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur, le projet d'école définit **des objectifs et des actions**, pour l'école ou le réseau d'écoles, en s'appuyant sur :

- **des référentiels communs** : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes nationaux, le projet académique ;
- **des outils d'évaluation** : les évaluations nationales CP , CE1, 6^{ème} , les évaluations internes aux écoles ou réseaux d'écoles.

Le projet d'école s'inscrit dans une cohérence plus large, en initiant notamment le futur projet de réseau en éducation prioritaire. Ainsi, chaque élève se verra proposer un parcours éducatif cohérent ambitieux, fondé sur une maîtrise solide des apprentissages fondamentaux.

B – Textes de références

1. Orientations nationales

- [Loi d'orientation sur l'éducation : loi n° 89 - C486 du 10 juillet 1989](#)
- [Circulaire n° 90 – 039 du 15 février 1990](#)
- [Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole et de la République: n° 2013 – 595 du 08 juillet 2013](#)
- [Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)
- [B.O. spécial n°2 du 26 mars 2015 – Programme d'enseignement de l'école maternelle](#)
- [B.O. n°30 du 26 juillet 2018 – Programmes d'enseignement](#) Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4) : modification
- [B.O. n°30 du 26 juillet 2018 – Programme d'enseignement moral et civique](#) École élémentaire et collège : modification
- [Programme des enseignements du cycle 2](#) ; [Programme des enseignements du cycle 3](#) Texte consolidé à partir du programme au [B.O. spécial n° 11 du 26 novembre 2015](#), des nouvelles dispositions publiées au [B.O. n°30 du 26 juillet 2018](#)
- [B.O. spécial n°3 du 26 avril 2018 – Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome](#)
- [B.O. spécial n°3 du 26 avril 2018 – Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française](#)
- [B.O. spécial n°3 du 26 avril 2018 – Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire](#)
- [B.O. spécial n°3 du 26 avril 2018 – La résolution de problèmes à l'école élémentaire](#)
- [B.O. n°30 du 25 août 2016 – Scolarisation des élèves en situation de handicap](#)
- [Charte pour l'Education artistique et culturelle](#) – septembre 2018
- [Lien vers tous les textes officiels relatifs au projet d'école](#) (site CPD67 - Actions pédagogiques départementales)

2. Cadrage académique

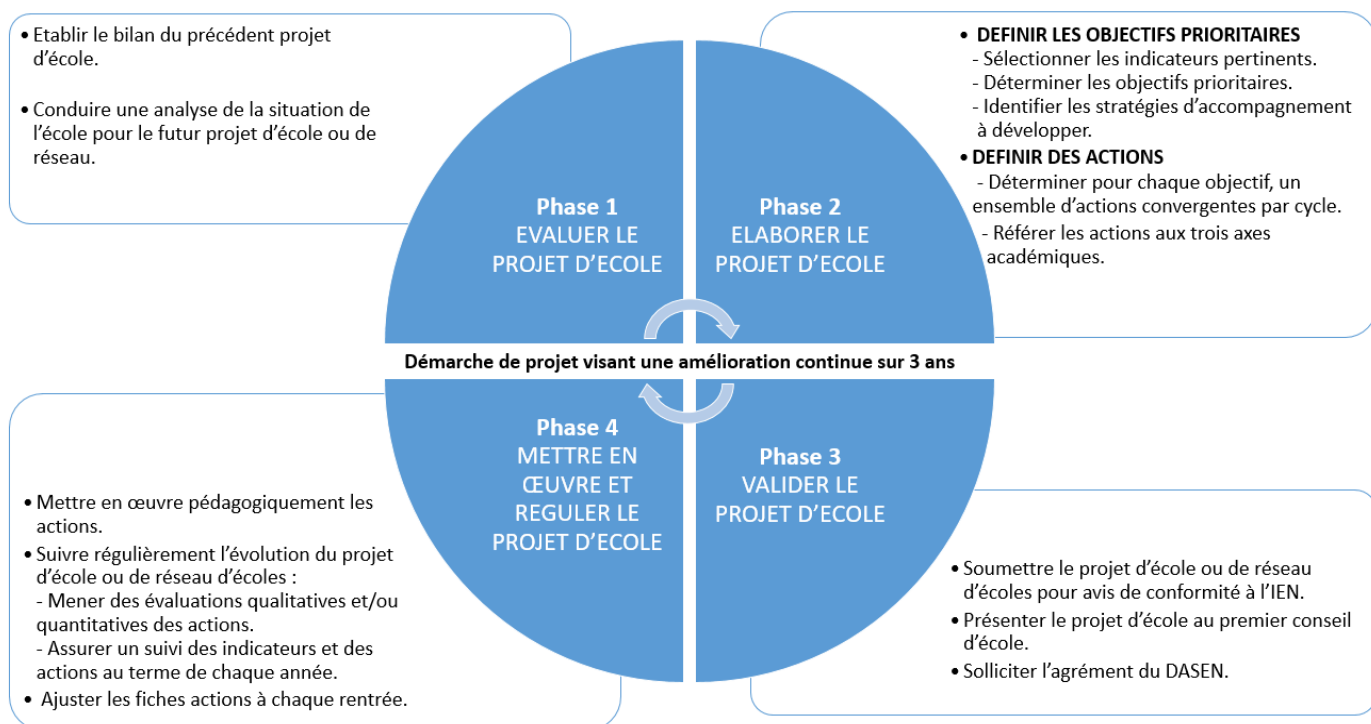
- [Le projet 2017-2020 de l'académie de Strasbourg](#) : REUSSIR
- Les trois axes détaillés du projet académique 2017-2020 - *Annexe 2 p 9*

C – Phases d'élaboration et de suivi des projets d'école ou de réseau

Si des écoles souhaitent s'associer pour réaliser leur projet d'école en commun, elles le signalent à l'IEN de la circonscription qui constituera dans TBE le réseau composé par ces écoles.

« Des établissements peuvent s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs, notamment dans le cadre d'un bassin de formation. »

Loi d'orientation sur l'éducation : loi n° 89 - C486 du 10 juillet 1989



PHASE 1 : EVALUER LE PROJET D'ECOLE

Établir le bilan du projet d'école qui arrive à son terme.

- Analyser les résultats scolaires des élèves, les comportements civiques observés, le fonctionnement et l'organisation de l'équipe d'école.
- Identifier les leviers qui se sont révélés efficaces.

Analyser la situation de l'école

Repérer les forces et faiblesses relatives :

- aux parcours scolaires / parcours personnalisés des élèves ;
- à la vie scolaire ;
- au fonctionnement de l'équipe ;
- aux ressources spécifiques.

PHASE 2 : ELABORER LE PROJET D'ECOLE

Définir les nouveaux indicateurs prioritaires

- Prendre en compte l'analyse de la situation de l'école, les orientations nationales, les recommandations académiques, en regard du tableau de bord figurant dans **APAE 1^{er} degré** (via *Arena / Enquêtes et Pilotage*).
- Retenir quelques indicateurs pertinents permettant de suivre l'évolution de la situation et contribuant à l'évaluation du nouveau projet d'école.

→ Dans TBE – projet d'école

Sélectionner les indicateurs

- Sélectionner dans le TBE quelques indicateurs pertinents pour le projet de l'école ou du réseau.
- Les indicateurs peuvent être personnalisés (autres spécificités de l'école dans le TBE).
- C'est l'expertise de l'équipe enseignante mobilisée autour de l'analyse de la situation de l'école qui est visée et en aucun cas un renseignement exhaustif des données présentées dans les tableaux des indicateurs.

[Tableau des indicateurs dans le TBE – projet d'école](#)

Déterminer les objectifs prioritaires

- S'appuyer sur le nouvel ensemble d'indicateurs (quantifiables, évaluables) pour définir les trois objectifs (au maximum) visant à améliorer les compétences des élèves et le fonctionnement de l'école.
- Prendre connaissance des différents projets avec lesquels le projet d'école peut établir une cohérence d'actions : projets académique, contrats d'objectifs du collège, Projets Educatifs Territoriaux, projets d'Education Prioritaire,...
- Réaliser ces objectifs issus du choix de la politique de l'école à travers des actions concrètes.

Elaborer les fiches actions du projet d'école ou de réseau

- Rédiger les fiches actions par cycle-pour chacun des objectifs prioritaires.
- Déterminer les modalités de mise en œuvre et d'évaluation des actions.
- Référer chaque action à un ou plusieurs des trois axes académiques.
- Conserver les fiches actions dans l'école pour en assurer la régulation.

La recherche d'actions pourra répondre à ces questions : qui ? pour qui ? avec qui ? comment ? dans quel but ? quand ? pour quels effets ? avec quels moyens ?...

[Fiche action du projet d'école ou de réseau commentée](#)

→ Dans TBE – projet d'école

Rédiger la fiche synthèse dans le TBE – projet d'école

La fiche synthèse dans TBE concrétise la démarche d'élaboration du projet d'école. Elle sert à la fois d'outil de validation, de régulation et de support de communication avec les partenaires de l'école (IEN, parents d'élèves, conseil d'école, municipalité, ...).

- **Les objectifs seront maintenus sur toute la durée du projet d'école ou de réseau d'écoles.**
- Les actions sont présentées de manière synthétique en se référant aux trois axes académiques. Chaque action est une déclinaison concrète de l'objectif retenu.

- Les différentes procédures de validation (avis de l’IEN, avis du conseil d’école ou de réseau, agrément du projet d’école ou de réseau par le Directeur académique) se feront en ligne sur le TBE-projet d’école selon l’échéancier détaillé en p 6.

[Fiche synthèse du projet d’école ou de réseau commentée](#)

Au final, le projet d’école ou de réseau d’écoles comportera trois documents :

- les indicateurs du projet d’école (indicateurs sélectionnés dans TBE)
- la fiche synthèse du projet d’école ou de réseau d’écoles (à renseigner directement dans TBE)
- les fiches actions (documents à conserver dans l’école)

PHASE 3 : VALIDER LE PROJET D’ECOLE

→ **Dans TBE – projet d’école**

Engager la chaîne de validation du projet d’école ou de réseau d’écoles.

- Soumettre le projet d’école ou de réseau d’écoles pour avis de conformité à l’IEN.
- Vérification de la conformité du projet d’école par l’IEN.
- Entrer la date de présentation du projet d’école au premier conseil d’école.
- Solliciter l’agrément du DASEN après avis du conseil d’école.

PHASE 4 : METTRE EN ŒUVRE ET REGULER LE PROJET D’ECOLE

Mettre en œuvre les actions du projet d’école ou de réseau d’école.

Evaluer régulièrement les actions et faire évoluer le projet d’école.

A la fin d’une période d’évaluation des élèves, l’équipe pédagogique effectuera un suivi des indicateurs et une évaluation intermédiaire des actions menées. Les actions qui ne seront pas terminées pourront être ajustées ou reconduites. De nouvelles actions pourront être décidées.

Le directeur d’école avec son équipe pédagogique seront amenés à :

- ajuster en conséquence les fiches actions conservées dans l’école ;
- présenter au conseil d’école les effets des actions engagées et la fiche synthèse TBE-projet d’école.

Le projet d’école arrivant à son terme, l’équipe pédagogique procèdera au bilan des actions engagées (cf. Phase 1).

→ **Dans TBE-projet d’école**

Le directeur d’école avec son équipe pédagogique seront amenés à :

- assurer le suivi des indicateurs ;
- actualiser les actions et leur échéancier en ligne sur le TBE projet d’école ;
- entrer la date de présentation du projet d’école au conseil d’école.

D – Aide à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'école

L'accompagnement du nouveau projet d'école ou de réseau d'écoles

Des ressources sont mises à disposition des équipes d'école ou de réseau d'écoles pour concevoir et mettre en œuvre les actions du projet d'école. (voir ci-dessous). Ces ressources seront complétées au fur et à mesure et [consultables en ligne](#) sur l'espace « Projet d'école » du site CPD67-Actions pédagogiques départementales.

La conception et la mise en œuvre du nouveau projet d'école ou de réseau d'écoles valorise l'autonomie des écoles. Celles-ci peuvent, si elles le désirent, bénéficier d'un accompagnement par l'équipe de circonscription. Ainsi, les équipes pédagogiques pourront formuler **leurs demandes d'accompagnement** à l'équipe de circonscription via TBE-projet d'école.

Ressources méthodologiques

- Fiche synthèse GS maternelle - [Eduscol](#)
- Repères annuels de progression en Français du CP au CM2 – [site CPD67](#)
- Repères méthodologiques pour le PEAC – [site CPD67](#)
- Sélection de ressources Eduscol pour objectiver les évaluations des compétences des élèves en Mathématiques – [site CPD67](#)
- Outil pour concevoir la progressivité des apprentissages en Sciences et technologie C3 – [Eduscol](#)
- Guide méthodologique pour l'axe académique Ecole inclusive – [site CPD67](#)
- Document méthodologique « Agir sur le climat scolaire » - [site CPD67](#)
- La scolarisation des élèves en situation de handicap – [ressources site Education.gouv](#)

TBE – Projet d'école

- Tutoriel de TBE- projet d'école : les fiches pratiques sont intégrées à l'application TBE et consultables dans l'onglet « documentation d'aide ».

E – Calendriers de conception - mise en œuvre et régulation du projet d'école

Le calendrier de conception – mise en oeuvre du nouveau projet d'école ou de réseau d'écoles

de fin avril à début juin 2019	▪ Bilan du projet d'école ou de réseau 2015-19. ▪ Elaboration du projet d'école 2019-22. Concertation en équipe d'école ou de réseau d'écoles pour déterminer : → les indicateurs du futur projet d'école ou de réseau d'écoles → les trois objectifs prioritaires
	Pour fin mai 2019 ▪ Transmission à l'IEN de la fiche bilan du projet d'école 2015-19.
	Début juin 2019 ▪ Configuration par l'IEN des réseaux d'écoles dans TBE projet d'école.

de juin à septembre 2019	Juin Présentation du bilan du projet d'école 2015-19 au conseil d'école du 3^{ème} trimestre.
	De juin à septembre - Rédaction des fiches actions en équipe d'école ou de réseau d'écoles. A partir de mi-juin dans TBE-projet d'école - Intégration des indicateurs et objectifs prioritaires dans TBE projet d'école. - Rédaction de la fiche synthèse projet d'école ou de réseau dans TBE. - Demande d'accompagnement par l'équipe de circonscription dans TBE.

Octobre 2019	Validation IEN des projets d'école ou de réseau dans TBE (<i>avis de conformité</i>).
Fin octobre – début novembre 2019	- Présentation du projet d'école ou de réseau au premier conseil d'école 2019-20 pour avis. - Intégration de l'avis du conseil d'école dans TBE-projet d'école en vue de l'agrément du DASEN.
Novembre 2019	Agrément du projet d'école ou de réseau par le DASEN dans TBE-projet d'école.

Le calendrier de régulation du projet d'école ou de réseau d'écoles

Calendrier transmis aux écoles chaque année.

A consulter sur l'espace « projet d'école » [du site CPD67](#) Actions pédagogiques départementales.

F - Conclusion :

Le projet d'école est conçu pour être un levier d'action privilégié au service de la **réussite de tous** les élèves, en donnant à chacun la possibilité de **maîtriser les savoirs fondamentaux** et de **s'épanouir socialement et personnellement**.

Le projet d'école matérialise la cohérence d'action au sein de l'école en réponse aux besoins repérés par l'équipe pédagogique.

Le projet d'école permet aussi une prise de position collective et cohérente en référence aux recommandations académiques et aux orientations nationales qui se traduit par l'élaboration d'une stratégie d'action d'école.

Le projet d'école articule l'ensemble des mesures qui visent l'intégration des connaissances et compétences définies par le socle commun : les activités pédagogiques complémentaires, les parcours éducatifs (PEAC, Parcours citoyen, parcours éducatif de santé), le PEDT, les actions proposées par le Conseil école-collège, ...

G – Annexes

- Priorités ministérielles
- Priorités, objectifs et leviers d'actions du projet d'académie 2017-2020

PRIORITES MINISTERIELLES

Permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

■ **« Déployer une politique de la langue, ambitieuse, cohérente et progressive, pour permettre aux élèves d'accéder à une pleine maîtrise du français, laquelle est au fondement de tous les apprentissages. Ce combat pour la langue est d'autant plus nécessaire que les différences de maîtrise du français représentent la première des inégalités.**

- L'enseignement systématique des correspondances graphèmes-phonèmes est la méthode la plus efficace.
- Les activités d'écriture doivent être menées conjointement aux activités de lecture.
- La lecture fluide, qui doit être acquise au CP, est la condition indispensable à la bonne compréhension d'un texte.
- Un manuel de lecture choisi en toute connaissance de cause est un levier de progrès ;
- la compréhension des mots, des phrases et des textes doit continuer à faire l'objet d'exercices spécifiques de grammaire, de vocabulaire et de conjugaison.
- L'enrichissement quotidien, dès la maternelle, du vocabulaire, la découverte de la phonologie et du principe alphabétique, le développement de l'écoute et la compréhension de textes lus par l'adulte et la familiarisation avec les livres développent l'intérêt et le plaisir de l'enfant pour la lecture.
- L'éducation artistique et culturelle, contribuera fortement aux objectifs de maîtrise de la langue. Les pratiques musicales et théâtrales sont particulièrement encouragées à cette fin.

Extraits de l'introduction de M. Jean-Michel Blanquer dossier de presse de rentrée 29 août 2018.

■ Rééquilibrer et clarifier l'enseignement des mathématiques.

- L'apprentissage du calcul est à la base du raisonnement mathématique.
- Donner le sens des quatre opérations dès la classe de cours préparatoire
- Travailler les automatismes de calcul des élèves par des pratiques ritualisées qui libèrent leur esprit et facilitent la résolution des problèmes.
- Mener un travail structuré et régulier pour comprendre le problème et apprendre à établir une stratégie pour le résoudre. [...]
- Faire une large place à la manipulation d'objets pour aller du plus concret au plus abstrait selon des diverses stratégies pédagogiques. »

Extraits de la Lettre de M. Jean-Michel Blanquer aux Professeurs des écoles du 26 avril 2018.

■ Respecter autrui

Par les connaissances et les valeurs qu'elle transmet, l'École est le socle d'une société fraternelle et sereine.

C'est pourquoi le ministère fait de l'accueil des enfants en situation de handicap une priorité. C'est pourquoi aussi, il est indispensable de lutter contre toutes les formes de harcèlement. [...]

Le principe de laïcité à l'École et celui de l'égalité entre les filles et les garçons sont des valeurs cruciales dont on doit assurer le respect sans faille.

Extraits de l'introduction de M. Jean-Michel Blanquer dossier de presse de rentrée 29 août 2018.

PROJET ACADEMIQUE 2017-2020

PRIORITES, OBJECTIFS, LEVIERS D'ACTION

DES PARCOURS DE RÉUSSITE : L'EXCELLENCE POUR TOUS 14

- OBJECTIF 1.1 DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DES COMPÉTENCES CONSOLIDÉS POUR TOUS 16**
 Levier 1 - Garantir l'acquisition du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture
 Levier 2 - Acquérir de nouveaux langages : culture, arts, numérique, langues vivantes
- OBJECTIF 1.2 DES PARCOURS ÉDUCATIFS ACCOMPAGNÉS 20**
 Levier 1 - Motiver et valoriser
 Levier 2 - Décloisonner, articuler, ouvrir
 Levier 3 - Personnaliser, responsabiliser
- OBJECTIF 1.3 AMBITION ET ORIENTATION 24**
 Levier 1 - Accompagner les transitions sensibles de la maternelle à l'enseignement supérieur
 Levier 2 - Développer l'orientation choisie
 Levier 3 - Favoriser la réussite
- OBJECTIF 1.4 PERSÉVÉRANCE, RÉUSSITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE 28**
 Levier 1 - Fluidifier les parcours
 Levier 2 - Préparer l'insertion et sécuriser les parcours professionnels
 Levier 3 - Expérimenter, innover, évaluer

UN ENVIRONNEMENT Serein POUR RENFORCER LA CONFIANCE 32

- OBJECTIF 2.1 UN CLIMAT SCOLAIRE APAISÉ POUR TOUS 34**
 Levier 1 - Agir ensemble et responsabiliser chacun
 Levier 2 - Renforcer la relation École/parents : vers une coopération co-éducative
 Levier 3 - Promouvoir une démocratie scolaire partenariale : l'École dans la cité
- OBJECTIF 2.2 QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL 38**
 Levier 1 - Réussir collectivement
 Levier 2 - Mettre en place un cadre sécurisant pour tous

UNE ÉCOLE RÉPUBLICAINE, INCLUSIVE ET INNOVANTE 42

- OBJECTIF 3.1 INCLURE CHAQUE ÉLÈVE ET RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES 44**
 Levier 1 - Agir contre les déterminismes et promouvoir la mixité
 Levier 2 - Améliorer la prise en charge des élèves à besoins particuliers
 Levier 3 - Équilibrer l'inclusion sur le territoire
- OBJECTIF 3.2 ENSEIGNER ET ÉVALUER AUTREMENT POUR FAIRE RÉUSSIR 48**
 Levier 1 - Promouvoir une évaluation positive qui valorise les savoirs et les compétences
 Levier 2 - Développer une culture de l'accompagnement
 Levier 3 - Donner du sens aux apprentissages par la coopération et la transversalité
- OBJECTIF 3.3 PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT ET ÉQUITABLE 52**
 Levier 1 - Viser la qualité du service au public
 Levier 2 - Impliquer les personnels dans des processus éthiques de GRH
 Levier 3 - Assurer une équité des moyens et une gestion performante
- OBJECTIF 3.4 SOUTENIR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES 56**
 Levier 1 - Promouvoir la dynamique des réseaux
 Levier 2 - Reconnaître les territoires par une politique différenciée
 Levier 3 - Entretenir la qualité des partenariats
 Levier 4 - Coordonner notre action au sein de la région académique